



Ne rien écrire dans cet encadré – Merci
RV prévu le/...../..... àh.....

EDU'CAT PAT
4 rue du Loir – Sazeray - 28150 VOVES
06 64 82 02 70
educatpat@gmail.com
www.educatpat.fr
Siret : 494 594 427 00028
Certificat de capacité n° 28/118
Déclaration formateur enregistrée sous le n°24
28 01 784 28

BILAN COMPORTEMENTAL EN VISIO FICHE INSCRIPTION - BON DE COMMANDE

Merci de compléter cette fiche avec le plus de précision possible avant le rendez-vous.

Les informations communiquées permettent de préparer le bilan et d'adapter l'entretien à la situation de votre chien.

1. VOS COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Adresse / Ville :

Profession (facultatif) :

2. VOTRE CHIEN

Nom :

Sexe : ☐ Mâle ☐ Femelle

Date de naissance / âge :

Race / type :

Poids approximatif :

Depuis combien de temps vivez-vous avec votre chien ?

Origine du chien :

- ☐ Éleveur
☐ Refuge / Association
☐ Particulier

- ☐ Adoption / Sauvetage
☐ Autre :

À quel âge avez-vous accueilli votre chien ?

Votre chien est-il stérilisé ?

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Prévu

Si oui, à quel âge ?

3. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Type de logement :

- ☐ Appartement
☐ Maison
☐ Maison avec jardin
☐ Autre :

Votre chien reste-t-il seul ?

- ☐ Oui
☐ Non

Combien de temps au maximum ?

Combien de personnes vivent au domicile ?

Présence d'enfants :

- ☐ Non
☐ Oui – âge(s) :

Autres animaux au domicile :

- ☐ Non
☐ Oui – précisez :

Votre chien partage-t-il régulièrement son environnement avec d'autres chiens ?

- ☐ Oui
☐ Non

4. MOTIF DE LA DEMANDE

Pourquoi souhaitez-vous réaliser ce bilan ?

Décrivez précisément les difficultés rencontrées avec votre chien :

.....

.....

.....

.....

Depuis quand ces difficultés existent-elles ?

.....

.....

À quelle fréquence se produisent-elles ?

- ☐ Occasionnellement
- ☐ Régulièrement
- ☐ Quotidiennement
- ☐ Plusieurs fois par jour

Dans quelles situations apparaissent-elles ?

- ☐ À la maison
- ☐ En extérieur
- ☐ En promenade
- ☐ En présence de chiens
- ☐ En présence de personnes
- ☐ Avec les enfants
- ☐ Lors des absences
- ☐ Lors des manipulations
- ☐ Lors des repas / ressources
- ☐ Lors des déplacements / transports
- ☐ Autre :

5. COMPORTEMENTS OBSERVÉS

Cochez les comportements qui correspondent à votre situation :

- ☐ Aboiements
- ☐ Destructions

- ☐ Malpropreté
- ☐ Peur / évitement
- ☐ Hyperactivité / agitation
- ☐ Excitation importante
- ☐ Tirage en laisse
- ☐ Réactivité envers les chiens
- ☐ Réactivité envers les humains
- ☐ Poursuite
- ☐ Fugues
- ☐ Protection de ressources
- ☐ Grogne
- ☐ Menaces / intimidation
- ☐ Morsure / tentative de morsure
- ☐ Difficultés de gestion au quotidien
- ☐ Difficultés à rester seul
- ☐ Difficultés de rappel
- ☐ Difficultés de concentration
- ☐ Difficultés lors des manipulations
- ☐ Autre :

Décrivez les comportements qui vous inquiètent le plus :

.....

.....

.....

6. SI UNE MORSURE OU UNE AGRESSION A EU LIEU

Une morsure a-t-elle déjà eu lieu ?

- ☐ Non
- ☐ Oui

Si oui, dans quelles circonstances ?

.....

Qui a été mordu ?

- ☐ Membre du foyer
- ☐ Enfant
- ☐ Adulte
- ☐ Personne extérieure

- ☐ Autre chien
☐ Autre animal

La morsure a-t-elle provoqué une blessure nécessitant des soins ?

- ☐ Non
☐ Oui

Décrivez précisément les faits :

.....

.....

.....

7. SANTÉ ET SUIVI VÉTÉRINAIRE

Votre chien présente-t-il ou a-t-il présenté un problème de santé ?

- ☐ Non
☐ Oui

Si oui, lequel / lesquels ?

.....

Traitement médical actuellement en cours :

- ☐ Non
☐ Oui :

Un bilan vétérinaire récent a-t-il été réalisé ?

- ☐ Oui
☐ Non

Votre vétérinaire a-t-il été informé des difficultés comportementales ?

- ☐ Oui
☐ Non

Avez-vous consulté un vétérinaire comportementaliste ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, quelles ont été ses conclusions ou recommandations ?

.....

.....

8. HISTORIQUE ÉDUCATIF ET COMPORTEMENTAL

Votre chien a-t-il suivi des cours d'éducation ou une formation ?

- ☐ Non
- ☐ Oui

Avec quel type de professionnel ?

Quelles méthodes ont été utilisées ?

.....

Quels exercices fonctionnent actuellement ?

.....

Quels exercices ou situations restent particulièrement difficiles ?

.....

9. ACTIVITÉS ET ROUTINE QUOTIDIENNE

Promenades

Nombre de promenades par jour :

Durée moyenne :

Lieu principal :

- ☐ Ville
- ☐ Campagne
- ☐ Forêt
- ☐ Parc
- ☐ Autre :

Votre chien est-il promené :

- ☐ En laisse
- ☐ En longe

- ☐ En liberté
- ☐ Variable selon les situations

Activités proposées au chien

- ☐ Jeux
- ☐ Recherche olfactive
- ☐ Éducation
- ☐ Travail physique
- ☐ Pistage / détection
- ☐ Activités masticatoires
- ☐ Interactions avec congénères
- ☐ Autre :

10. VOS OBJECTIFS

Qu'attendez-vous de ce bilan ?

.....

.....

Quelles sont vos trois priorités ?

1.
2.
3.

À quoi ressemblerait, pour vous, une amélioration satisfaisante de la situation ?

.....

.....

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Y a-t-il un élément important concernant votre chien, votre famille ou votre situation que vous souhaitez me communiquer avant le bilan ?

.....

.....

.....

12. ORGANISATION DU BILAN EN VISIO

Durée : **2 h 30**

Tarif : **105€**

Règlement par virement IBAN : **FR76 1027 8374 7000 0111 7290 556** **CMCIFR2A**

Le bilan comprend notamment :

- un échange détaillé sur l'historique du chien ;
- l'analyse de son environnement et de son quotidien ;
- l'étude des comportements problématiques ;
- l'identification des facteurs susceptibles de favoriser ou d'entretenir les difficultés ;
- des conseils personnalisés ;
- la mise en place de premières pistes de travail adaptées à votre situation.

Plateforme de visioconférence : WhatsApp

Date souhaitée :

Créneau souhaité :

13. DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

Je certifie l'exactitude des informations communiquées dans cette fiche et m'engage à signaler tout élément susceptible d'avoir une incidence sur l'évaluation de la situation de mon chien.

Je comprends que le bilan réalisé à distance repose sur les informations et observations communiquées lors de la visioconférence et qu'il ne remplace pas un examen vétérinaire ou une consultation vétérinaire comportementale lorsque celle-ci est nécessaire.

Nom et prénom :

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ÉDU'CAT PAT – C. HERBULOT

À défaut de la signature de ce document, les CGV ci-après s'appliquent de plein droit dès lors que le client a convenu d'un rendez-vous avec Chrystel HERBULOT.

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente, s'appliquent à régir les relations entre Chrystel HERBULOT, ÉDU'CAT PAT et ses clients, dans le cadre de la vente de prestations de services.

Chrystel HERBULOT, éducateur, comportementaliste canin, intervient en tant que coach et guide dans la relation humain/chien afin que le binôme vive ensemble en harmonie.

ÉDU'CAT PAT est une micro-entreprise déclarée en Préfecture, à l'URSSAF et à la CMA. L'entreprise et l'entrepreneur ne sont juridiquement qu'une seule et même personne. L'entrepreneur exerce ainsi son activité en son nom propre, ce qui explique les spécificités du statut du dirigeant d'entreprise individuelle. Il n'y a aucun apport à réaliser et donc pas de capital minimum en entreprise individuelle.

Les CGV sont consultables sur le site internet et jointe au contrat de prestation. Le client reconnaît avoir été informé des CGV et la prise de rendez-vous implique une acceptation sans réserve de celles-ci.

Le terme "client" désigne la personne morale ou physique qui fait appel à toutes prestations de services ainsi que les personnes présentes à tout ou partie d'une séance.

ARTICLE 2 - RÉSERVATION, TARIFS ET PAIEMENT

2.1 Réservation et paiement

Toutes les prestations sont à régler avant la prise de RV. Le paiement sera effectué par chèque à l'ordre de Chrystel Herbulot ou de manière exceptionnelle par virement. La réception des documents (fiche d'inscription et/ou devis) ainsi que le versement de la prestation valent pour acceptation des CGV. Toutes sommes versées restent acquises. Aucun remboursement ne sera donc effectué.

2.2 Tarifs

Tous les tarifs sont indiqués sur le site internet,

Le client s'engage à prendre connaissance des tarifs avant toute réservation. Les prix sont exprimés en euros.

2.3 Retard ou défaut de paiement

L'intégralité de la somme est due avant la première séance. Des facilités de paiement pourront être accordées. Possibilité de régler en deux ou trois fois. Les chèques seront encaissés aux dates convenues entre Chrystel HERBULOT et le client à raison d'un par mois.

Pour les séances à l'unité, le règlement est effectué avant la prise de RV.

Si le projet est abandonné pour quelle que raison que ce soit, aucun remboursement ne pourra être demandé. Chrystel HERBULOT se réserve le droit d'interrompre la prestation en motivant la raison dans un courrier de mise en demeure. Sans réponse sous huit jours l'intégralité de la somme reste acquise par Chrystel HERBULOT.

ARTICLE 3 - ANNULATION ET MODIFICATION DE RV

Les rendez-vous sont convenus d'un commun accord entre Chrystel Herbulot et le client. Toute modification ou annulation de la prestation devra faire l'objet d'une demande par le Client par mail, et prendra effet après accord exprès de Chrystel HERBULOT.

En cas d'absence ou de retard non-justifiés et non-avertis par mail, sms ou téléphone dans les délais prévus (2h avant en cas d'intempérie ou 48h avant pour toute autre motif).

Toute séance annulée sans justificatif est due. Toute somme déjà versée restera acquise au prestataire.

ARTICLE 4 - CADRE DES RENDEZ-VOUS

Par mesure de sécurité et en fonction des besoins spécifiques du chien et de ses humains, les lieux où se dérouleront les séances seront définis par Chrystel HERBULOT, soit au domicile du client, soit sur tout autre terrain approprié (parc public, ville, forêt,...). La méthode de travail est basée sur la coopération du chien. Tout le processus se fera dans le respect de l'intégrité physique et psychique de l'animal.

Lors des séances, seuls les colliers plats et harnais sont acceptés. Les colliers étrangleurs ou à pointes ainsi que les colliers électriques sont strictement interdits.

Les séances se feront essentiellement en semaine. Le week-end étant réservé aux cours et ateliers collectifs. Le client s'engage donc à se dégager du temps pour honorer ses engagements.

ARTICLE 5 - NATURE DES OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

À la fin de la séance, votre chien et vous aurez appris de nouvelles actions, de nouveaux comportements. Il vous faudra refaire chez vous aussi souvent que possible afin d'obtenir des résultats. Il en est de même pour les conseils donnés.

L'obtention de résultats de qualité dépend uniquement de VOTRE travail et de VOTRE implication dans l'éducation de votre chien. Chrystel Herbulot n'a qu'une obligation de moyens et en aucun cas une obligation de résultats.

Chrystel Herbulot a pour rôle de vous accompagner, de vous conseiller et de vous apporter les « outils » nécessaires pour obtenir les résultats escomptés. Cependant ces résultats ne peuvent persister et encore s'améliorer si un travail sérieux et régulier n'est pas effectué.

En aucune façon, la responsabilité de Chrystel Herbulot ne pourra être engagée si vous faites preuve d'un mauvais usage des conseils, exercices ou toute autre information prodigués lors des séances.

Pour chaque prise en charge, un suivi est assuré. Il s'effectue de préférence par email, et tient compte des congés, des week-ends et des jours fériés. En aucun cas il ne pourra se substituer à une séance supplémentaire que Chrystel HERBULOT jugerait nécessaire pour pouvoir résoudre le problème soulevé ou répondre aux questions posées.

Dans le cas où la situation présentée dépasserait les limites de compétence de Chrystel HERBULOT, cette dernière s'engagerait alors à trouver un professionnel susceptible d'aider le client. Le suivi et la responsabilité de Chrystel HERBULOT s'arrêteraient dès lors que les coordonnées du professionnel auront été communiquées au client.

Chrystel HERBULOT s'engage à :

Donner les éléments de psychologie canine nécessaire à la compréhension de l'animal.

Adapter les leçons au caractère de l'animal et aux attentes du client en matière d'éducation ou de rééducation.

Prendre en compte les difficultés rencontrées par le client et proposer des solutions concrètes.

Tout mettre en œuvre pour apporter une amélioration au comportement du chien tout au long du processus d'éducation ou de rééducation.

ARTICLE 6 - LES OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client a obligation de fournir à Chrystel HERBULOT toutes les informations que ce dernier juge nécessaires, et cela tout au long du suivi.

Le client reste responsable de son chien durant la séance ainsi que de tout incident concernant son animal ou provoqué par ce dernier.

Le chien doit être exempt de maladie contagieuse. Tout problème de santé connu doit être indiqué de façon claire et explicite. En cas de doute ou de suspicion de maladie, un bilan vétérinaire pourra être demandé. Le client restera le seul responsable des conséquences liées au non-respect de ce point.

Le client doit communiquer tous les risques que peut présenter son chien dans tous les domaines, notamment du point de vue caractériel et physiologique.

Le client s'engage à :

Ne pas donner la ration de nourriture juste avant de se présenter à la leçon (pour éviter les torsions d'estomac et pour avoir un chien motivé)

Détendre correctement son chien avant le début de la leçon.

Arriver avec le matériel nécessaire à la séance, préalablement défini avec l'éducateur.

Poursuivre le processus d'éducation chez lui, selon les conseils de l'éducateur.

Chrystel HERBULOT ne pourra être tenue pour responsable des conséquences imputables à des omissions.

À l'issue de la séance, un programme pourra être proposé au client. Au terme, le client peut choisir de poursuivre le suivi avec Chrystel HERBULOT ou de cesser toute collaboration. Dans ce second cas, il ne peut être imputé au prestataire aucune dégradation de la situation.

Le programme proposé par Chrystel HERBULOT doit être scrupuleusement suivi et sans écart. Il peut évoluer suivant les progrès observés par le prestataire. Toute initiative prise par le client qui n'a pas été validée par le prestataire n'engage que le client. Les conséquences de ces décisions ne seront pas de la responsabilité de Chrystel HERBULOT.

Le client est conscient que le travail personnel est indispensable pour que les progrès soient significatifs. Pour obtenir de bons et durables résultats, la famille doit s'investir pleinement dans l'éducation du chien et suivre scrupuleusement les conseils de l'éducateur. Si aucun travail personnel n'était effectué, Chrystel HERBULOT ne saurait être tenue pour responsable de l'échec du processus.

Le client s'engage à bannir tout matériel et toute technique basés sur la douleur / l'intimidation / la peur / la mise en difficulté du chien, y compris dans le cadre d'une intervention avec un autre professionnel. Il reconnaît être informé du fait qu'en plus d'atteindre fortement le bien-être du chien, cela pourrait aggraver le problème et devenir dangereux pour l'entourage. Il reconnaît également être informé du fait que cela serait contre-productif vis-à-vis des solutions abordées lors de la séance de travail. En cas de non-respect de cet engagement, le client ne saurait tenir Chrystel Herbulot pour responsable en cas d'inefficacité de la séance ou d'aggravation du problème.

ARTICLE 7 - SOUSCRIPTION À UN PACK/FORFAIT

En cas d'arrêt du processus d'éducation avant la fin du pack/forfait, si le client décide de ne pas effectuer la totalité des cours pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement de tout ou partie du pack/forfait ne pourra être exigé. De même qu'aucun remboursement des séances déjà effectuées ne sera envisageable. Sans nouvelles du client après trois relances par email ou pendant 2 mois, le programme sera considéré comme abandonné. Aucune somme ne sera reversée. En cas d'interruption du programme à l'initiative du client pour cause majeur ou maladie, le forfait ne sera pas remboursé mais les séances pourront reprendre dès que le client pourra à nouveau se rendre disponible.

ARTICLE 8 - CHIEN MORDEUR OU CATEGORISE

En cas de consultation pour agressions sur humain, le chien devra être en règle vis-à-vis de la loi "chien mordeur" si une ou plusieurs morsures ont déjà eu lieu. Dans le cas contraire, le client ne saurait tenir le coach pour responsable.

Le chien devra, dans ce cas, être muselé avec une muselière de taille adaptée type panier (de préférence BASKERVILLE). Les consignes de sécurité indiquées par Chrystel HERBULOT avant la consultation devront être respectées à la lettre.

En cas de mise en danger de Chrystel HERBULOT, et des éventuelles personnes l'accompagnant, une plainte pourra être déposée et un signalement sera fait aux forces de l'ordre et en mairie.

En cas de consultation pour un chien catégorisé, le client devra être en règle vis-à-vis de la loi sur les chiens "dits dangereux", de catégorie 1 à 2.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les fiches-conseils, les photos et vidéos données au client sont la propriété intellectuelle de Chrystel HERBULOT au titre de droit d'auteur. Elles ne peuvent donc être copiées ou diffusées sans son autorisation écrite.

ARTICLE 10 - PHOTOS ET VIDÉOS

Le client autorise Chrystel HERBULOT, à éventuellement le photographier et le filmer, ainsi que son chien, et à utiliser leur image.

En conséquence et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le client autorise Chrystel HERBULOT, en qualité de chef d'entreprise, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prise dans le cadre de la présente.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Chrystel HERBULOT, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits (notamment presse, livre, vidéo, exposition, publicité, site Internet, réseaux sociaux, etc.).

Chrystel HERBULOT s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et s'interdit également de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

ARTICLE 11 - INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Chrystel HERBULOT se réserve le droit de rompre le présent contrat et/ou de modifier le calendrier en cours sans que ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis que Chrystel HERBULOT se doit d'en avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

ARTICLE 12 - ASSURANCE

Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.